



# La précarité énergétique

à la lumière de l'Enquête  
Nationale Logement 2013

SYNTHÈSE



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

ONPE  
Observatoire National de la précarité énergétique

CSTB  
le futur en construction



# Introduction

Un ménage est reconnu en situation de précarité énergétique lorsque ses revenus et ses conditions d'habitat ne lui permettent pas, ou plus, de répondre à ses besoins de confort thermique. L'ONPE a retenu quatre indicateurs pour décrire cette diversité et évaluer les conditions de logement associées. En 2013, selon les indicateurs retenus par l'ONPE, la précarité énergétique a été une réalité économique et sociale vécue par **près de 6 millions de ménages**, regroupant des situations variées.

La précarité énergétique est associée à une précarité économique et sociale : faible revenu, isolement et absence d'emploi sont des caractéristiques partagées par une majorité des ménages en situation de précarité énergétique.

Un habitat vieillissant et des solutions de chauffage inadaptées sont souvent les caractéristiques des logements des ménages en situation de précarité, d'où l'impérieuse nécessité des actions conduites sur le bâti existant et les équipements de chauffage.

Les résultats montrent qu'en 2013, les jeunes de moins de 30 ans – sans compter les étudiants<sup>1</sup> – sont la population la plus touchée par la précarité énergétique et qu'à une situation de précarité énergétique peut s'adjoindre une détérioration de la qualité de l'air des logements.

La hausse de l'intensité du phénomène de la précarité énergétique entre 2006 et 2013 doit être interprétée dans le contexte particulier de l'année 2013, marquée par un niveau particulièrement élevé des prix de l'énergie. Il est ainsi probable que la baisse des prix enregistrée entre 2013 et 2016 ait freiné mécaniquement la précarité énergétique sur cette période. Néanmoins, les prévisions de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) montrent que ce répit pourrait être de courte durée. La lutte contre la précarité énergétique est plus que jamais une nécessité sociale, environnementale et sanitaire.

**1** Les 726 000 étudiants sont exclus du champ de l'étude en raison de la méconnaissance de leurs revenus. Cette population, particulièrement exposée, pourra faire l'objet d'études ultérieures portées par l'ONPE.

## Ce document est édité par l'ADEME

### ADEME

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : ADEME

Rédacteurs : CSTB - ADEME

Création graphique : Graphie4 - Vallauris

Crédits photos : Shutterstock

Brochure réf. 010125

ISBN : 979-10-297-0692-9 - Novembre 2016

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, novembre 2016

### Contacts :

Charles-André Bernard,  
économiste, CSTB,  
Charles-Andre.BERNARD@cstb.fr

Isolde Devalière,  
Chef de projet précarité énergétique, ADEME,  
isolde.devaliere@ademe.fr

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



## ENCADRÉ 1 : QUATRE INDICATEURS POUR CARACTÉRISER DES SITUATIONS TRÈS DIFFÉRENTES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Ces indicateurs permettent d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique lorsqu'ils répondent aux conditions ci-après. Ils sont définis précisément dans le rapport complet (CSTB - ADEME, 2016).



TEE\_3D

**Le Taux d'Effort Énergétique réduit aux trois premiers déciles de revenu par unité de consommation<sup>2</sup> (TEE\_3D)** : un ménage est en situation de précarité énergétique si, en premier lieu, il consacre plus de 10% de ses revenus à ses dépenses d'énergie et si, en second lieu, son revenu par unité de consommation (UC)<sup>2</sup> est inférieur au troisième décile (16 309 €).

*Par exemple, un couple avec 2 enfants (2,1 UC) et qui consacre 1 570 € par an à ses dépenses d'énergie est en situation de précarité énergétique si son revenu annuel est inférieur à 15 700 €, soit un revenu par UC inférieur à 7 476 €.*



BRDE\_M<sup>2</sup>

**Le Bas Revenu Dépenses Élevées par m<sup>2</sup> (BRDE\_M<sup>2</sup>) ou par unité de consommation (BRDE\_UC)** : un ménage est en situation de précarité énergétique si ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane (par m<sup>2</sup> ou par UC) et si son revenu par unité de consommation, une fois déduites ses dépenses de logement (hors dépenses d'énergie), est inférieur à 60% de la médiane.

*Par exemple, un couple avec 2 enfants (2,1 UC) dans un logement de 91 m<sup>2</sup> loué 1 200 euros par mois (soit 14 400 € par an) dont la facture énergétique atteint 17,6 € par m<sup>2</sup> et par an (soit 1 600 € / an) est en situation de précarité énergétique au regard de l'indicateur BRDE\_M<sup>2</sup> si son revenu est inférieur à 36 605 € par an, aides au logement incluses.*



BRDE\_UC

*Avec ce revenu, le reste à vivre hors énergie par UC de ce ménage, c'est-à-dire son pouvoir d'achat par UC est inférieur ou égal à 60% du reste à vivre par UC médian (10 574 €) auquel s'ajoute la dépense énergétique par UC du ménage (762 €), conformément au calcul suivant :  
(36 605 + 1 600 - 14 400)/2,1 = 10 574 + 762.*

Le reste à vivre hors énergie par UC est le revenu du ménage par UC (revenus du travail, du capital et aides au logement) auquel est **ajoutée** la facture énergétique du ménage par UC et **soustrait** le coût du logement (loyers, remboursements d'emprunt et charges) par UC.



FR\_PRECA\_3D

**La sensation de Froid liée à la précarité énergétique réduite aux trois premiers déciles de revenu par UC (FR\_PRECA\_3D)** : un ménage est en situation de précarité énergétique si, en premier lieu, il déclare une sensation de froid liée à une installation insuffisante ou en panne, à une raison financière, à une coupure du fournisseur d'énergie suite à une facture impayée, et/ou à une mauvaise isolation du logement et si, en second lieu, son revenu par unité de consommation est inférieur au troisième décile (16 309 €).

Par souci de simplicité, dans la suite du document, ces indicateurs seront appelés respectivement "**Taux d'effort énergétique**", "**Bas Revenu Dépenses Élevées**" et "**Sensation de Froid**".

**2** Unité de Consommation (UC) : système de pondération qui permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de composition différentes : un adulte compte pour 1, un autre adulte ou un enfant de plus de 14 ans pour 0,5, et 0,3 pour un enfant âgé de moins de 14 ans.











# En 2013, la France compte près de 6 millions de ménages en situation de précarité énergétique

L'analyse des réponses aux questions de l'Enquête Nationale Logement 2013 (ENL 2013), montre que 5,6 millions de ménages (soit 20,4% des ménages, en retirant les doubles-comptes et la population étudiante), représentant 12 millions d'individus, seraient en situation de précarité énergétique au regard d'au moins un des indicateurs définis par l'ONPE (voir encadré 1).

Un million de ménages cumuleraient une situation d'inconfort thermique ("Sensation de Froid") et de vulnérabilité économique ("Taux d'effort énergétique" ou "Bas Revenus Dépenses Élevées" par m<sup>2</sup> ou unité de consommation).

**Tableau 1 : Indicateurs de précarité et populations concernées (ENL 2013) et comparaison avec 2006**

Indicateur	 TEE_3D	 FR_PRECA_3D	 BRDE_UC	 BRDE_M <sup>2</sup>	Population de l'enquête*
 <b>2006</b>					
<b>Nombre de ménages concernés</b>	2 168 914	1 381 872	2 629 362	3 210 307	25 884 366
<b>Part des ménages concernés</b>	8,4%	5,3%	10,2%	12,4%	
<b>Nombre d'individus par ménage</b>	1,83	2,53	1,89	2,30	
 <b>2013</b>					
<b>Nombre de ménages concernés</b>	2 834 543	1 643 262	2 812 996	3 773 363	27 194 478
<b>Part des ménages concernés</b>	10,4%	6,0%	10,3%	13,9%	
<b>Nombre d'individus par ménage</b>	1,94	2,51	1,81	2,25	

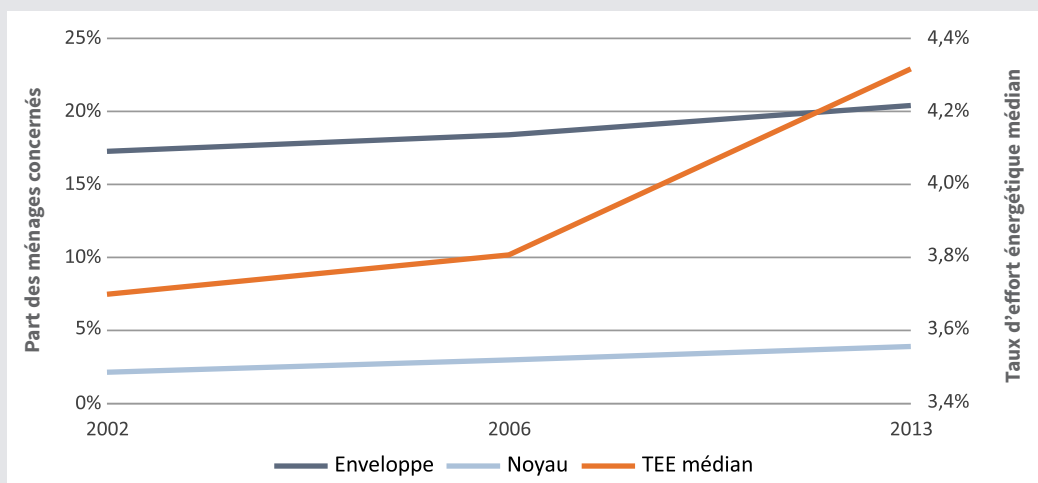
\* population totale française - étudiants - personnes mobiles

Par rapport à 2006, le nombre de ménages en situation de précarité énergétique progresse quel que soit l'indicateur observé.

# Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique augmente



Graphique 1 : Évolution de l'enveloppe et du noyau de la précarité énergétique sur la période 2002-2013



■ **L'enveloppe de la précarité énergétique** (5,6 millions de ménages en supprimant les doubles comptes) correspond au nombre de ménages en situation de précarité énergétique au regard d'au moins un des quatre indicateurs.


■ **Le noyau de la précarité énergétique** (1 million de ménages) correspond au nombre de ménages qui cumulent une situation d'inconfort thermique liée à la précarité ("sensation de froid") et de vulnérabilité économique ("Taux d'effort énergétique" ou "Bas Revenus Dépenses Élevées" par m<sup>2</sup> ou par unité de consommation).

■ **Le taux d'effort énergétique** est la part des dépenses d'énergie dans le revenu des ménages.

■ **Le taux d'effort énergétique médian** est la valeur médiane de cette série : 50% des ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à cette valeur et 50% ont un taux d'effort énergétique médian inférieur à cette valeur.

Le graphique montre un développement continu du "noyau de la précarité énergétique", en lien avec la hausse du taux d'effort énergétique médian.





## La précarité énergétique est associée à une précarité économique et sociale

Caractéristiques des ménages en situation de précarité énergétique :

**Un revenu annuel moyen par unité de consommation nettement inférieur à la moyenne nationale (25 617 €) :** Les ménages relevant de l'indicateur "Taux d'effort énergétique" ont un revenu annuel moyen par unité de consommation de 9 843 €, celui des ménages relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par unité de consommation" est de 12 194 €. Les dépenses annuelles moyennes d'énergie de ces ménages sont supérieures à la moyenne (1 925 € pour un ménage relevant de l'indicateur "Taux d'effort énergétique" et 1 966 € pour un ménage relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par unité de consommation" pour 1 584 € en moyenne nationale).

**La personne de référence du ménage est plus souvent sans emploi que la moyenne nationale (44%) :** 67% des ménages relevant de l'indicateur "Taux d'effort énergétique" et 54% de ceux relevant de l'indicateur "sensation de froid" ont une personne de référence qui est

sans emploi. Les ménages dont la personne de référence est au foyer sont surreprésentés parmi les ménages en situation de précarité énergétique.

**Un statut de locataire surreprésenté :** La part des ménages en situation de précarité énergétique locataires de leur logement est nettement supérieure à la moyenne nationale. Ainsi, 80% des ménages relevant de l'indicateur "sensation de froid" et 73% de ceux relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par m<sup>2</sup>" sont locataires de leur logement pour 41% en moyenne nationale.

**Un isolement marqué :** Ainsi, 68% des ménages relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par unité de consommation" et 65% de ceux qui ont un "Taux d'effort énergétique" élevé sont des personnes seules ou des familles monoparentales, pour 40% en moyenne nationale. Il faut noter que, parmi le million de ménages en situation de précarité énergétique cumulant une situation d'inconfort thermique liée à la précarité énergétique et de vulnérabilité économique, 222 000 sont des familles monoparentales, soit 22% de ces ménages.



## La précarité énergétique est également associée à un parc de logements vieillissant et inadapté

Caractéristiques communes aux logements des ménages en situation de précarité énergétique:







■ **un parc de logements plutôt ancien.** Les ménages en situation de précarité énergétique sont en majorité logés dans des logements construits avant 1975 : 71% des ménages relevant de l'indicateur "Taux d'effort énergétique" et 70% de ceux relevant des indicateurs "sensation de froid" et "Bas Revenus Dépenses Élevées" par m<sup>2</sup> ou unité de consommation sont dans des logements construits avant 1975 pour 57% en moyenne nationale.

■ **les ménages en situation de précarité énergétique sont plutôt dans des logements équipés de chauffage collectif,** ce type de chauffage ne laissant pas au ménage le choix de sa température et donc de sa consommation : 27% des ménages relevant de l'indicateur "sensation de froid" et 31% de ceux relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par m<sup>2</sup>" sont dans des logements équipés de chauffage collectif contre 18% en moyenne nationale.

Une situation de précarité énergétique peut se doubler d'une possible **détérioration de la qualité de l'air et du cadre bâti** en raison, notamment, de l'apparition de signes d'humidité entraînant le développement de moisissures et d'acariens. Ainsi, 32% des ménages relevant de l'indicateur "Bas Revenus Dépenses Élevées par m<sup>2</sup>" et 48% des ménages déclarant une "sensation de froid" déclarent l'apparition de signes d'humidité dans leur logement contre 21% en moyenne nationale.

# Des indicateurs différemment affectés par une hausse du prix de l'énergie

**Tableau 2 : Évolution des indicateurs au regard d'une augmentation du prix de l'énergie**

Indicateur				
	TEE 3D	BRDE UC	BRDE M <sup>2</sup>	
 Prix de l'énergie 2013	Nb de ménages concernés	2 834 543	2 812 996	3 773 363
	Part des ménages concernés	10,4%	10,3%	13,9%
 Prix de l'énergie 2013 +10%	Nb de ménages concernés	3 307 778	2 880 385	3 864 016
	Part des ménages concernés	12,2%	10,6%	14,2%
	Évolution du nombre de ménages concernés	+16,7%	+2,3%	+2,4%
	Évolution de la part des ménages concernés	+ 1,8 pt	+0,3 pt	+0,3 pt




Les indicateurs retenus par l'ONPE n'ont pas tous la même sensibilité à l'évolution du prix de l'énergie et logiquement, les ménages en situation de précarité énergétique au regard de l'indicateur « Taux d'effort énergétique » sont la population la plus sensible au prix de l'énergie : une augmentation de 10% du prix de l'énergie ferait basculer 453 235 ménages supplémentaires en situation de précarité énergétique pour cet indicateur.

## Une approche de la “profondeur” de la précarité énergétique

En plus de l'indicateur BRDE mesurant le nombre de ménages touchés par le phénomène, J. Hills, chercheur anglais, préconise dans ses travaux de retenir un indicateur mesurant la « profondeur » de la précarité énergétique. Il nomme cet indicateur le « fuel poverty gap », que l'on traduit également par « écart énergétique ».

L'écart énergétique doit être analysé comme l'objectif de réduction de la facture énergétique actuellement à la charge des ménages en situation de précarité énergétique au sens de l'approche par l'économie de la consommation qui permette la sortie “théorique” de ces ménages de cette situation. Par essence, ces résultats présentent une tendance.

**Tableau 3 : Évaluation de la profondeur du phénomène, également appelé « écart énergétique » (ENL 2013)**

Indicateur				Ensemble de la population
	TEE_3D	BRDE_UC	BRDE M <sup>2</sup>	
Nb de ménages concernés	2 834 543	2 812 996	3 773 363	27 194 478
Part des ménages concernés	10,4%	10,3%	13,9%	
Ecart énergétique total (Mds€)	2,08	1,48	2,09	
Ecart énergétique moyen (€)	735	526	554	



## Une approche de la “profondeur” de la précarité énergétique (suite)

L'écart énergétique total serait de l'ordre de **1,5 à 2,1 milliards d'euros** selon les indicateurs, l'écart énergétique annuel moyen par ménage variant de 526 euros à 735 euros.

Ces écarts peuvent être couverts de trois manières : la baisse du prix unitaire des énergies, les aides à la réalisation de travaux et les aides au paiement des factures d'énergie. L'action publique en direction des ménages en situation de précarité énergétique s'appuie principalement sur les aides à la réalisation de travaux et les aides au paiement des factures d'énergie.

En matière d'aides au paiement des factures d'énergie, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit le remplacement des tarifs sociaux de l'énergie par un nouveau dispositif : **le chèque énergie**. En 2016, il est expérimenté dans quatre départements et a bénéficié à 173 226 ménages. A partir de 2018, il devrait bénéficier à près de 4 millions de ménages.

Le montant de l'aide varie de 48€ à 227€ en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR) du ménage et de son nombre d'Unité de Consommation (UC) comme présenté ci-dessous :

	RFR/UC < 5600€	5600 € ≤ RFR/UC < 6700€	6700 € ≤ RFR/UC < 7700€
<b>1 UC</b>	144€	96€	48€
<b>1 &lt; UC &lt; 2</b>	190€	126€	63€
<b>2 UC ou +</b>	227€	152€	76€

Les données de l'Enquête Nationale Logement 2013 ont permis, sous certaines hypothèses, de caractériser les ménages en situation de précarité énergétique et bénéficiaires du nouveau dispositif.

Cette étude a permis de montrer que :

- Le chèque énergie ciblerait une majorité de ménages en situation de précarité énergétique selon l'approche par l'économie de la consommation retenue par l'ONPE : 67% des ménages éligibles au dispositif seraient en situation de précarité énergétique. Les autres bénéficiaires, sans nécessairement avoir des dépenses d'énergie élevée, sont des ménages à faibles revenus. En effet, le dispositif est centré sur les ménages à faibles revenus dont une grande partie est en situation de précarité énergétique. À titre d'exemple, les résultats de l'ENL 2013 montrent que 72% des ménages du premier décile de revenu par UC sont en situation de précarité énergétique selon les indicateurs retenus par l'ONPE.
- Le chèque énergie ne ciblerait qu'une partie des ménages en situation de précarité énergétique au sens de l'approche par l'économie de la consommation : 40% des ménages en situation de précarité énergétique seraient éligibles au dispositif selon les indicateurs de l'ONPE. En effet, les indicateurs de l'Observatoire ciblent des ménages dont les revenus sont inférieurs au troisième décile de revenu par UC, soit un critère de revenu sensiblement plus large que celui retenu pour l'éligibilité au chèque énergie.

D'après les résultats de l'Enquête Nationale Logement 2013, 79% des ménages en situation de précarité énergétique qui sont éligibles au chèque énergie ont un revenu total par UC inférieur au premier décile, 20% sont propriétaires de leur logement, 22% des personnes de référence sont au foyer ou handicapées, 26% au chômage et 25% sont des familles monoparentales.

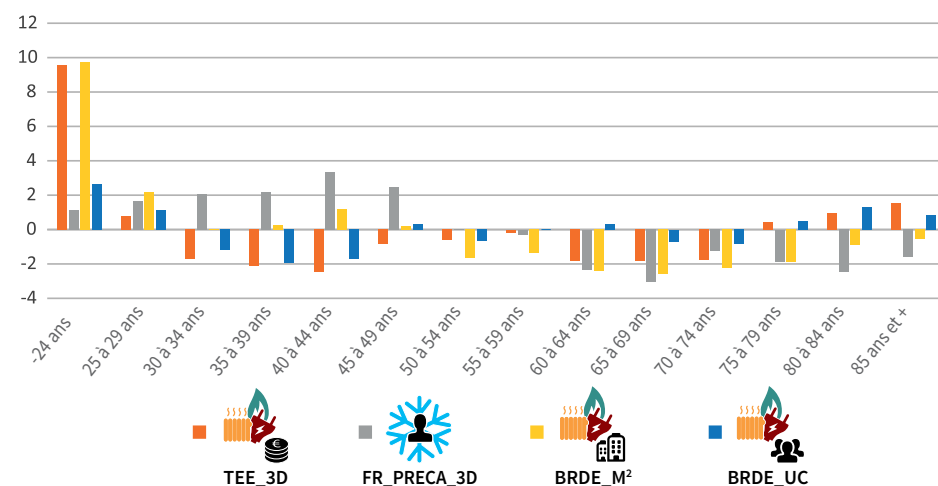
Quant à leur logement, 35% d'entre eux présentent des signes d'humidité (contre 26% pour les ménages non éligibles et 21% en moyenne nationale) et 33% ont des fenêtres en mauvais état (contre 25% pour les ménages non éligibles et 20% en moyenne nationale).



## ENCADRÉ 2 : LES JEUNES OU LES PERSONNES ÂGÉES SONT PLUS CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique et la précarité économique sont souvent associées à l'âge : la jeunesse ou le vieillissement seraient des facteurs de risque.

**Graphique 2 : Sur-représentation et sous-représentation des ménages en situation de précarité énergétique par tranche d'âge**



*Note de lecture :* Les bâtons situés au-dessus du zéro montrent une surreprésentation des ménages en situation de précarité énergétique dans la classe d'âge considérée. À titre d'exemple, les ménages BRDE\_M<sup>2</sup> (en jaune) sont surreprésentés de 2 points dans la classe d'âge des 25 à 29 ans.

En 2013, les moins de 30 ans constituent la classe d'âge la plus touchée par la précarité énergétique, quel que soit l'indicateur considéré. Représentant 8% de la population nationale, ces ménages représentent entre 10% et 13% des ménages en situation de précarité énergétique au regard des indicateurs définis par l'ONPE.





**Tableau 4 : Part des ménages dont la personne de référence (PR) a moins de 30 ans parmi les ménages en situation de précarité énergétique et comparaison avec l'ensemble de la population**

	1996	2002	2006	2013	Evol 2013/2002
<b>Ensemble</b>	12%	10%	11%	9%	-1,0
<b>TEE_3D</b>	9%	8%	10%	11%	3,0
<b>FR_PRECA_3D</b>	ND	12%	13%	12%	0
<b>BRDE_UC</b>	13%	9%	11%	11%	2,0
<b>BRDE_M<sup>2</sup></b>	15%	12%	16%	14%	2,0

Malgré un vieillissement de la population, l'évolution sur dix ans montre une nette hausse de la part des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans dans les indicateurs de la précarité énergétique.

# Profils-types des ménages selon les différents indicateurs

Tableau 5 : Profils-types des ménages selon les différents indicateurs (ENL 2013)

	Socio-éco	Logement	Chauffage	Comportements	Travaux réalisés
 TEE_3D	<p>Faible taille (1 à 2 p.)</p> <p>Très peu en activité (33%)</p> <p>Très faibles revenus</p> <p>PR* au chômage et au foyer surreprésentées</p> <p>Familles monoparentales surreprésentées (16%)</p> <p>Locataires (58%)</p> <p>Dépenses énergétiques élevées</p> <p>Dépenses en logement faibles (6 215 € par an)</p>	<p>Logement collectif (46%)</p> <p>Avant 1975 (71%)</p> <p>Communes de moins de 200 000 habitants surreprésentées</p> <p>État général de l'immeuble moyen, médiocre, mauvais (39%)</p> <p>Signes d'humidité (28%)</p>	<p>Chaudière collective (25%)</p> <p>Fioul surreprésenté (21%)</p> <p>1 925€/an</p>	<p>Moins de 3h à l'extérieur (62%)</p>	<p>Pour embellir (35%),</p> <p>Pour réparer (34%),</p> <p>Pour diminuer la dépense d'énergie ou améliorer le chauffage (25%),</p> <p>Travaux d'entretien courant (23%)</p>
 BRDE_M²	<p>Familles avec enfants</p> <p>Relativement jeunes (51 ans en moyenne)</p> <p>En activité mais forte proportion de PR* au chômage (16%), au foyer (11%)</p> <p>Faibles revenus, en particulier par UC</p> <p>Très majoritairement locataires (73%)</p>	<p>Logement collectif (61%)</p> <p>Avant 1975 (70%)</p> <p>Ile de France surreprésentée</p> <p>État général de l'immeuble moyen, médiocre, mauvais (41%)</p> <p>Signes d'humidité (32%)</p>	<p>Chaudière collective (31%)</p> <p>Gaz surreprésenté (38%)</p> <p>1 734 €/an</p>	<p>Moins de 3h à l'extérieur (58%)</p>	<p>Pour embellir (42%),</p> <p>Pour réparer (37%),</p> <p>Pour diminuer la dépense d'énergie ou améliorer le chauffage (25%),</p> <p>Travaux d'entretien courant (17%)</p>
 BRDE_UC	<p>Ménage sans enfant (73%) ou familles monoparentales (14%) d'âge élevé (55 ans)</p> <p>Forte proportion de PR* au chômage (13%), au foyer (11%)</p> <p>Faibles revenus</p> <p>Locataires (61%)</p> <p>Dépenses en logement élevées (7 778 € par an)</p>	<p>Logement collectif (47%)</p> <p>Avant 1975 (70%)</p> <p>Communes de moins de 200 000 habitants surreprésentées</p> <p>État général de l'immeuble moyen, médiocre, mauvais (37%)</p> <p>Signes d'humidité (26%)</p>	<p>Chaudière collective (26%)</p> <p>Gaz et Fioul surreprésentés (respectivement 38% et 19%)</p> <p>1 966 €/an</p>	<p>Moins de 3h à l'extérieur (58%)</p>	<p>Pour embellir (39%),</p> <p>Pour réparer (35%),</p> <p>Pour diminuer la dépense d'énergie ou améliorer le chauffage (24%),</p> <p>Travaux d'entretien courant (16%)</p>
 FR_PRECA_3D	<p>Familles avec enfants</p> <p>Relativement jeunes (50 ans en moyenne)</p> <p>Familles monoparentales surreprésentées (20%)</p> <p>En activité mais forte proportion de chômeurs (18%), au foyer (13%)</p> <p>Faibles revenus, en particulier par UC</p> <p>Très majoritairement locataires (80%)</p>	<p>Logement collectif (62%),</p> <p>Avant 1975 (70%)</p> <p>Centres urbains surreprésentés</p> <p>État général de l'immeuble moyen, médiocre, mauvais (59%)</p> <p>Signes d'humidité (48%)</p>	<p>Chaudière collective (27%)</p> <p>Électricité surreprésentée (40%)</p> <p>1 442 €/an</p>	<p>Moins de 3h à l'extérieur (60%)</p>	<p>Pour embellir (41%),</p> <p>Pour réparer (36%),</p> <p>Pour diminuer la dépense d'énergie ou améliorer le chauffage (26%),</p> <p>Travaux d'entretien courant (19%)</p>

\* PR : Personne de référence

# Présentation de la source et champ de l'étude



Ce rapport s'appuie sur les données de l'Enquête Nationale Logement 2013 disponibles à mai 2016.

Menée par l'Insee, l'Enquête Nationale Logement est la principale source de données permettant de décrire le parc de logements français et les conditions d'occupation de leurs résidences principales par les ménages. Entre juin 2013 et juin 2014, 27 000 ménages ont été interrogés en Métropole.

**Le champ de la source est l'ensemble des logements ordinaires résidences principales de France métropolitaine.** À ce titre, sont exclus de l'étude :

- Les logements situés dans les DOM,
- Les résidences secondaires,
- Les logements en communauté, tels que les foyers, internats ou casernes (soit 1,6 million de personnes),
- Les habitations mobiles.

Les données relatives aux revenus des ménages sont appariées avec les **sources fiscales et sociales** 2013. Les données de revenus fournies par l'Insee sont donc les revenus du ménage avant paiement des impôts (les aides au logement déclarées par les ménages sont systématiquement ajoutées pour le calcul des indicateurs).

**Les revenus des étudiants étant mal connus, les étudiants sont exclus du champ de l'étude.**





## ENCADRÉ 3 : NOUVELLE ESTIMATION DE LA PART DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2006

Dans son premier rapport sur la précarité énergétique, l'ONPE estimait que 2,7 millions de ménages, soit 10,4% des ménages, étaient en situation de précarité énergétique en 2006 au regard de l'indicateur Taux d'Effort Énergétique réduit aux trois premiers déciles de revenus (TEE\_3D). Cette estimation avait été réalisée à partir de l'exploitation de l'enquête ENL 2006.

En mai 2016, l'INSEE a transmis à l'ONPE une nouvelle estimation du revenu des ménages pour les ENL 2002, 2006 et 2013.

L'ensemble des indicateurs ont été recalculés à partir de ces nouvelles données de revenus, les précédentes données de revenus étant sous-estimées. La précarité énergétique découlant en partie de la précarité économique, la révision des données de revenus a conduit à ré-estimer l'ensemble des indicateurs à la baisse, comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 6 : Estimation du nombre de ménages en situation de précarité énergétique en 2006, en première et deuxième estimation.**

	 TEE_3D	 FR_PRECA_3D	 BRDE_UC	 BRDE_M²
<b>1<sup>ère</sup> estimation</b>	2 724 293	1 596 131	2 695 315	3 420 294
<b>Part des ménages concernés</b>	10,4%	6,1%	10,3%	13,0%
<b>2<sup>ème</sup> estimation</b>	2 168 914	1 381 872	2 629 362	3 210 307
<b>Part des ménages concernés</b>	8,4%	5,3%	10,2%	12,4%





[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



010125

